

# CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

Pièces à fournir : (seul un dossier complet sera accepté)	1 <sup>ère</sup> demande	Renouvellement CNI périmée depuis <b>moins de 5 ans</b>	Renouvellement CNI périmée depuis <b>plus de 5 ans</b>	Renouvellement suite à <b>perte ou vol</b>
<b>Formulaire</b> à retirer en Mairie ou <b>Pré-demande</b> sur le site ANTS	✓	✓	✓	✓
<b>2 photos d'identité</b> (récentes moins de 6 mois ; norme ISO/IEC 19794-s : 2005)	✓	✓	✓	✓
<b>Ancienne carte d'identité</b> (original + photocopie)		✓	✓	
<b>Acte de naissance :</b> Copie intégrale de moins de 3 mois (sauf si Mairie de naissance COMEDEC) ou Passeport en cours de validité ou périmé depuis moins de 5 ans	✓	Vérifier si votre commune de naissance a adhéré au dispositif COMEDEC sur le lien suivant : <a href="https://passeport.ants.gouv.fr/services/villes-adherentes-a-la-dematerialisation">https://passeport.ants.gouv.fr/services/villes-adherentes-a-la-dematerialisation</a>		
<b>Justificatif de domicile</b> de moins d'1 an (si hébergé voir pièces complémentaires)	✓	✓	✓	✓
<b>Déclaration de :</b> - Vol (établie en gendarmerie) - Perte (à remplir en mairie)				✓
Si possible fournir un <b>document officiel</b> (photocopie ancienne CNI, Attestation de droits sécurité sociale, Permis de conduire, passeport, Livret de famille ...)				✓
Dernier <b>avis d'imposition</b> sur les revenus				✓
<b>Tarif :</b> Timbre dématérialisé à acheter dans un bureau de tabac ou en ligne sur : <a href="https://timbres.impots.gouv.fr/">https://timbres.impots.gouv.fr/</a>	Gratuit	Gratuit	Gratuit	<b>25 Euros</b>

# CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ (suite)

## *Personne Majeure :*

- Présence obligatoire de l'intéressé lors du dépôt et du retrait du titre
- Pour compléter la demande : connaître le nom, prénoms, date et lieu de naissance des parents

## *Personne Mineure :*

- Présence obligatoire de l'enfant au dépôt du dossier (de 0 à 17 ans) et au retrait du titre (de 12 à 17 ans) et l'un de ses parents
- Pièce d'identité du parent demandeur (original + photocopie)
- Livret de famille (original + photocopie)
- En cas de divorce ou séparation : jugement complet (original + photocopie) + si résidence alternée : fournir le justificatif de domicile du second parent ainsi que la photocopie de sa carte d'identité
- Séparation sans jugement : accord écrit du second parent + la photocopie de sa pièce d'identité

## *En cas de naturalisation pour une 1<sup>ère</sup> demande :*

- Décret de naturalisation (original + photocopie)  
Ou publication au journal officiel  
Ou acte de naissance avec la mention de naturalisation
- Titre de séjour (original + photocopie) ou si déjà rendu en préfecture, le procès-verbal de restitution du titre de séjour (original + photocopie)
- Passeport de l'autre nationalité (original + photocopie)

## *Personne hébergée :*

- Copie de la pièce d'identité de l'hébergeant
- Justificatif de domicile de l'hébergeant de moins d'1 an (original + photocopie)
- Attestation sur l'honneur signée de l'hébergeant certifiant que le demandeur réside de manière stable à son domicile

## *Nom d'usage :*

- Personne majeure : copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois
- Personne mineure : autorisation écrite et pièce d'identité des 2 parents
- Nom du conjoint : acte de naissance de moins de 3 mois avec mention du mariage ou acte de mariage de moins de 3 mois
- Nom du conjoint en cas de divorce : jugement de divorce avec la mention de l'autorisation ou autorisation écrite de l'ex conjoint avec copie de sa pièce d'identité

## *Majeurs protégés :*

- Fournir le jugement de placement sous protection.
- Dans le cadre d'un placement sous tutelle :
  - Le majeur peut être accompagné de son tuteur lors du dépôt du dossier **ou** il peut venir seul en fournissant une attestation (voir pièce jointe) et une copie de la carte d'identité du tuteur informant ce dernier de sa demande de renouvellement de carte d'identité.